

## 2021\_CT2\_227

**OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - AVIS - Budget Principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement "Réhabilitation des Zones d'activités" et de son affectation**

---

Le 27 mai 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase Municipal, Stade la Gardi, 1120 Avenue Marius Joly à Trets, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 21 mai 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient Présents** : AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – POUSSARDIN Fabrice – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales** : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice donne pouvoir à FREGEAC Olivier – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CIOT Jean-David – DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FERNANDEZ Stéphanie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GARCIN Eric donne pouvoir à PETEL Anne-Laurence – GOMEZ André donne pouvoir à POUSSARDIN Fabrice – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CESARI Martine – HUBERT Claudie donne pouvoir à PENA Marc – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à PELLENC Roger – MALLIÉ Richard donne pouvoir à VENTRON Amapola – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – RAMOND Bernard donne pouvoir à MARTIN Régis – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – TAULAN Francis donne pouvoir à BIANCO Kayané

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : BURLE Christian – ROVARINO Isabelle – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Secrétaire de séance** : BIANCO Kayané

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

**Développement économique et emploi  
Zones d'activités**

■ Séance du 27 mai 2021

**05\_1\_06**

■ **Budget Principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement "Réhabilitation des Zones d'activités" et de son affectation**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

## RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

### Stratégie et développement économique, entreprises, commerce, relance

#### ■ Séance du 4 Juin 2021

19084

#### ■ Budget Principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement "Réhabilitation des Zones d'activités" et de son affectation

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence de Réhabilitation des Zones d'Activités, le Territoire du Pays d'Aix a créé une Autorisation de programme d'investissement « Réhabilitation des zones d'activités » à 8 000 000 euros lors du Conseil de la Métropole du 18 février 2021.

Aujourd'hui, de nouvelles opérations s'avèrent nécessaires et le Territoire souhaite engager les réhabilitations suivantes :

- Vitrolles, ZA de l'Anjoly, réaménagement du parking poids lourd pour un montant estimé à 1 500 000 euros ;
- Gardanne, La Palun phase 2, réaménagement complet des rues Vitria pour un montant de 1 500 000 euros.

Pour permettre la réalisation de ces opérations, l'Autorisation de Programme d'investissement 2021200400 « Réhabilitation des Zones d'activités » d'un montant de 8 000 000 euros T.T.C. inscrite au budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix doit être révisée pour un montant de 3 000 000 euros T.T.C.

Cette révision porte le montant de l'opération de 8 000 000 euros T.T.C. à 11 000 000 euros T.T.C.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n° ECOR 001-9635/21/CM du Conseil de la Métropole du 18 février 2021 approuvant la création et l'affectation de l'opération d'investissement « Réhabilitation des zones d'activités » pour un montant de 8 000 000 euros.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la révision pour un montant de 3 000 000 euros T.T.C. de l'opération d'investissement « Réhabilitation des zones d'activités » afin de permettre sa réalisation.
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la révision pour un montant total de 3 000 000 euros T.T.C. de l'opération d'investissement « Réhabilitation des zones d'activités ».
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement 2021200400 « Réhabilitation des zones d'activités » d'un montant 3 000 000 euros T.T.C, rattachée à l'Autorisation de Programme 212141BP04.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée et établi comme suit :

Montant initial de l'AP : 8 000 000 euros T.T.C.

Révision de l'AP : + 3 000 000 euros T.T.C

Montant final de l'AP : 11 000 000 euros T.T.C

Mandaté antérieur : 0 euro T.T.C.

CP 2021 (DM2 comprise) : 2 300 000 euros T.T.C.

CP 2022 : 1 400 000 euros T.T.C.

CP 2023 : 2 000 000 euros T.T.C.

CP 2024 : 4 000 000 euros T.T.C.

CP sur exercices suivants : 1 300 000 euros T.T.C.

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué  
Développement économique,  
Plan de relance pour les entreprises  
Artisanat et Commerce

Gérard GAZAY

**OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - AVIS - Budget Principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement "Réhabilitation des Zones d'activités" et de son affectation**

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	55
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	55
Majorité absolue	28
Pour	55
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le **04 JUIN 2021**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20210527-2021\_CT2\_227-DE  
Date de télétransmission : 10/06/2021  
Date de réception préfecture : 10/06/2021